

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

-----  
N°194

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 DÉCEMBRE 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 09 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique, MESSEZ Marie-francoise, LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ	Monsieur Cédric SCHROEDER
Madame Sandrine DESIR	Madame Karine FRANCLET
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Solene DA SILVA	Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Jean Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Fatima YAOU

-----  
Secrétaire de séance : Dominique DANDRIEUX  
-----

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires  
Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

**OBJET : Modification des membres du conseil municipal siégeant à la  
Commission n°5**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLET,

Vu les articles L. 2121-22 et L. 2121-21 du Code général des collectivités  
territoriales ;

Vu la délibération n°190 du Conseil municipal du 17 décembre 2020 portant adoption  
du nouveau règlement intérieur du Conseil municipal ;

Vu la délibération n°191 du 17 décembre 2020 ;

Considérant que ledit règlement intérieur fixe à cinq le nombre de commissions  
municipales ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer les représentants des cinq commissions  
municipales en respectant le principe de la représentation proportionnelle ;

Considérant la démission de Madame Princesse GRANVORKA ;

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des représentants de la Ville au sein de  
la cinquième commission Animation de la Ville – Vie Locale et Associative – Vie des  
Quartiers et participation citoyenne-Prévention et Sécurité-Ville innovante ;

Considérant la composition des membres de la Commission n°5, comme suit :

<p><b>Commission 5 : Animation de la Ville - Vie Locale et Associative – Vie des Quartiers et participation citoyenne – Prévention et Sécurité – Ville innovante</b> Culture – Egalité Femme-Homme – Vie Associative – Démocratie de proximité et citoyenneté – Sports – Prévention et Sécurité – Ville innovante et Nouvelles technologies.</p>	<p>12 Membres - 9 élus majorité - 3 élus opposition</p> <p>Princesse GRANVORKA Miguel MONTEIRO Sandrine DESIR Pierre SACK Ling LENZI Maryse EMEL Lewis CHARTIER Alain DESCAMPS Maire-Amélie ANQUETIL Yonel COHEN-HADRIA Anthony DAGUET Fatima YAOU</p>
--	--

Considérant la proposition de remplacement de Mme Princesse GRANVORKA de la manière suivante :

<p><b>Commission 5 : Animation de la Ville - Vie Locale et Associative – Vie des Quartiers et participation citoyenne – Prévention et Sécurité – Ville innovante</b>          Culture – Egalité Femme-Homme – Vie Associative – Démocratie de proximité et citoyenneté – Sports – Prévention et Sécurité – Ville innovante et Nouvelles technologies.</p>	<p>12 Membres          - 9 élus majorité          - 3 élus opposition</p> <p>Marie-Françoise MESSEZ          Miguel MONTEIRO          Sandrine DESIR          Pierre SCK          Ling LENZI          Maryse EMEL          Lewis CHARTIER          Alain DESCAMPS          Maire-Amélie ANQUETIL          Yonel COHEN-HADRIA          Anthony DAGUET          Fatima YAOU</p>
---	---

Adoption à la majorité par 37 pour, 2 contre (Zayen CHIKHDENE, Jean jacques KARMAN) , 12 se sont abstenus( Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 1 ne prend pas part au vote ( Franck LE ROY)

**DELIBERE :**

**MODIFIE** la délibération 191 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2020 par la composition des membres suivants au sein de la commission 5, de la manière suivante :

COMMISSIONS	PERSONNES DESIGNEES
<p><b>Commission 5 : Animation de la Ville - Vie Locale et Associative – Vie des Quartiers et participation citoyenne – Prévention et Sécurité – Ville innovante</b>          Culture – Egalité Femme-Homme – Vie Associative – Démocratie de proximité et citoyenneté – Sports – Prévention et Sécurité – Ville innovante et Nouvelles technologies.</p>	<p>12 Membres          - 9 élus majorité          - 3 élus opposition</p> <p>1. Marie-Françoise MESSEZ          2. Miguel MONTEIRO          3. Sandrine DESIR          4. Pierre SACK          5. Ling LENZI          6. Maryse EMEL          7. Lewis CHARTIER          8. Alain DESCAMPS          9. Marie-Amélie ANQUETIL          10. Yonel COHEN-HADRIA          11. Anthony DAGUET          12. Fatima YAOU</p>

**DIT** que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 20/12/21**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20211209-lmc122763-DE-1-1**  
**Publiée le : 17/12/21**  
**Certifiée exécutoire : 13/12/21**

Le Maire,

Karine FRANCKET

